

## *SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 juin 2020*

# COMPTE RENDU

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents tous les membres.

*Convocation du 08 juin 2020*

### ORDRE DU JOUR.

Mme le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Sandrine FORRLER

#### **1. Approbation du compte rendu du 26 mai 2020.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **2. Création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).**

Mme le Maire rappelle que les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés bâties de chaque commune.

Ainsi, dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs qui procède avec le représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives.

Une liste de 24 personnes sera envoyée au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera les 12 membres (6 commissaires et 6 suppléants), proposés par le conseil municipal.

Les conseillers qui souhaitent figurer sur cette liste sont :

Philippe DUCROS, Sandrine FORRLER, Mylène FULLENWARTH, Olivier LOBSTEIN et Catherine PETER.

#### **3. Désignation des délégués.**

Syndicat des Communes Forestières de la Vallée de la Sauer (2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant)

Les délégués titulaires : Mmes Mylène FULLENWARTH - Martine STIEFEL

Le délégué suppléant: Mme Evelyne LEDIG

Parc Naturel Régional des Vosges du Nord – SYCOPARC

Le représentant communal : Mme Sandrine FORRLER

Le représentant communal : Mme Sandrine FORRLER

SILE (Syndicat Intercommunal de Lembach et Environs)

Le représentant communal : M. Philippe DUCROS

Association des Communes Forestières (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

Le délégué titulaire : M. Laurent THIERIOT

Le délégué suppléant : Mme Mylène FULLENWARTH

#### **4. Délégation spécifique de signature pour une demande de travaux.**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a déposé en son nom personnel une déclaration préalable de travaux et rappelle qu'en application de l'article L4222-7 du code de l'urbanisme, elle ne pourra pas se prononcer sur la délivrance de cette déclaration à l'issue de la phase d'instruction. Elle propose de désigner M. KAISER Francis – Adjoint au Maire.

Le conseil émet un avis favorable.

#### **5. Ligne de trésorerie.**

Mme le Maire fait part de l'échéance de la ligne de trésorerie au 27/05/2020.

Après examen de la proposition du Crédit Agricole, et vu le besoin prévisionnel de trésorerie pour l'année 2020, le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie de 200 000 Euros.

Il autorise Mme le Maire à signer la convention de renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges pour un montant de 200 000 € et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat.

#### **6. Chasse communale.**

Mme le Maire fait part de la demande de M. LOBSTEIN Daniel adjudicataire du lot de chasse n°03 d'un changement de permissionnaire pour la chasse. Il s'agit d'agréer M. GRALL Christian domicilié au 14 rue de Froeschwiller à Langensoultzbach en remplacement de M. WAGNER Georges démissionnaire.

Le conseil émet un avis favorable à cette demande.

Mme le Maire informe les conseillers d'une autre demande concernant le lot de chasse n°01 au nom de M. BASTIAN Gérard. Il souhaite nommer son fils Julien BASTIAN adjudicataire de ce lot.

Le dossier n'étant pas complet la situation sera examinée ultérieurement.

#### **7. Taux d'imposition des taxes locales – Suppression de la Taxe d'habitation.**

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'art. 16 de la loi de finances pour 2020, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur du taux de 2019 (soit 14.50%).

Après discussion, les élus décident de maintenir pour l'année 2020, les taux d'imposition en vigueur, à savoir :

- 14.03 % pour la taxe foncière bâti, et
- 44.73 % pour la taxe foncière non bâti.

**Déclaration d'intention d'aliéner : LAFARGUE/SCHWOEBEL.**

Mme le Maire soumet à l'assemblée une déclaration d'intention d'aliéner pour un immeuble situé au 28 rue des Montagnes à Langensoultzbach. M. LAFARGUE Christian à Mme SCHWOEBEL Fabienne.

Les élus ne souhaitent pas préempter.

**8. Divers.**

Mme le Maire propose de fixer une date pour les élus de la commission « communication » afin de travailler sur le bulletin municipal. La date est fixée au lundi 22 juin 2020 à 20h00.

-----

Mme le Maire fait un bilan de la reprise de l'école. Les différentes classes ont repris progressivement. Elle rappelle qu'un protocole sanitaire a été mis en place par le gouvernement ce qui a engendré une charge supplémentaire de travail pour les agents d'entretien.

-----

Mme le Maire donne la parole à M. Philippe PETRY, afin qu'il fasse un bilan sur la vente de bois qui s'est déroulée le 02 juin 2020.

M. PETRY rappelle qu'au vu de la crise sanitaire, la vente de bois qui aurait dû avoir lieu en mars s'est faite sous plis cachetés déposés par les acheteurs en mairie avec un prix de départ pour les déchets de coupe de 44 €/m<sup>3</sup> le lot et de 50 € le lot pour le bois en long.

M. PETRY explique que comme toutes les communes concernées, Langensoultzbach connaît des difficultés à vendre le bois déperissant aux professionnels.

La séance est levée à 21h50.

Pour copie conforme.

Langensoultzbach, le 12 juin 2020.

Mme le Maire – Evelyne LEDIG

 